

07-JUN-2007 Avis de modification - Changement d'adresse du titulaire.

ANTHEM™ C SURFACTANT

Une composante de l'Herbicide Anthem mélange en réservoir

EN VENTE POUR USAGE EN ALBERTA, EN SASKATCHEWAN ET AU
MANITOBA

Anthem C Surfactant est un mélange de surfactant et de distillats de pétrole conçu spécialement aux fins d'utilisation avec l'Herbicide Anthem mélange en réservoir. Consulter le guide et l'étiquette pour les directives concernant le mélange et l'utilisation.

AVERTISSEMENT [symbole] POISON
IRRITANT POUR LA PEAU

À USAGE COMMERCIAL

GARANTIE : Mélange de surfactants (tensio-actifs) 50%
Solvant (distillats de pétrole) ...50%

NO. D'HOMOLOGATION 26269 LOI SUR LES PRODUITS
ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

BIEN AGITER AVANT L'UTILISATION

Avis de modification

Monsanto Canada Inc.
~~67 Scurfield Blvd.~~
~~Winnipeg MB R3Y 1G4~~

900 One Research Road
Winnipeg, MB R3T 6E3

CONTENU NET : 4 L

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Ne pas avaler. Ce produit est nocif lorsque avalé ou absorbé par la peau.

Irritant pour la peau. Éviter l'inhalation des vapeurs, ou de la buée de pulvérisation de même que le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Se laver à fond après la manipulation, avant de manger, de boire ou de fumer.

Porter des vêtements protecteurs, tels que verres ou masque protecteurs, gants (caoutchouc, PVC, néoprène ou nitrile), chapeau, chemise à manches longues, pantalon et bottes de caoutchouc.

Si les vêtements sont contaminés, les enlever et les laver séparément avant de réutiliser.

Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après usage.

Ne pas contaminer l'eau d'usage domestique ou d'irrigation, les lacs, cours d'eau et étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des restes.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

PRÉCAUTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce mélange en réservoir contient un distillat de pétrole, qui est de modérément à fortement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes lors de l'application directe, de l'élimination des restes ou du nettoyage du matériel.

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS

PREMIERS SOINS POUR ANTHEM C SURFACTANT

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer IMMÉDIATEMENT les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin si une irritation se développe.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Se laver avec de l'eau et du savon.

Retirer les vêtements contaminés et les laver séparément avant de réutiliser. Consulter un médecin si une irritation se développe.

EN CAS D'INGESTION : Donner de l'eau ou du lait. **NE PAS FAIRE VOMIR.**

Consulter un médecin ou contacter un centre antipoison IMMÉDIATEMENT.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime au grand air. Aider à la respiration au besoin et consulter un médecin ou contacter un centre antipoison IMMÉDIATEMENT.

Emporter le contenant, l'étiquette, ou prendre note de nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

ENTREPOSAGE

1. Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé et empêcher l'eau d'y pénétrer.
2. Ne pas expédier ou entreposer près de la nourriture pour les humains et les animaux, des semences et des engrais.
3. Conserver sous clef dans un endroit frais, sec et bien aéré, ne comportant pas de drain de plancher.
4. Les herbicides doivent être expédiés et entreposés à l'écart des autres produits antiparasitaires pour éviter la contamination croisée.
5. Ce produit doit être entreposé à une température supérieure à 5°C.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

- 1) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2) Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'ACHETEUR – La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisation ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

AVIS À L'UTILISATEUR – Ce produit antiparasitaires doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Anthem est une marque de commerce de Monsanto Technology LLC. Monsanto Canada Inc. – licenciée.

© Monsanto Company 2003

GROUPE	2	HERBICIDE
--------	---	-----------

GROUPE	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

HERBICIDE ANTHEM^{MD} MÉLANGE EN RÉSERVOIR

EN VENTE POUR USAGE SEULEMENT EN ALBERTA,
EN SASKATCHEWAN, ET AU MANITOBA

L'Herbicide Anthem mélange en réservoir supprime et réprime les herbes et les mauvaises herbes à feuilles larges mentionnées qui croissent parmi le blé de printemps et le blé dur Kyle, Plenty, Avonlea ou Morse dans les sols brun ou brun-foncé en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba, qui contiennent moins de 4 % de matières organiques.

À USAGE COMMERCIAL

AVERTISSEMENT [symbole] POISON
IRRITANT POUR LA PEAU

Herbicide Anthem mélange en réservoir incluant:

Anthem A Herbicide :

GARANTIE : sulfosulfuron 75%

NO. D'HOMOLOGATION 26268 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Anthem B Herbicide :

GARANTIE : 2,4-D, (présent à l'état d'ester iso-octyl) 658 g/L

NO. D'HOMOLOGATION 26267 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Anthem C Surfactant :

GARANTIE : mélange de surfactants (tensio-actifs) ... 50%

Solvant (distillats de pétrole) ... 50%

NO. D'HOMOLOGATION 26269 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE LES ÉTIQUETTES ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'UTILISATION.

Lire attentivement l'AVIS avant de l'achat ou l'utilisation. Si ces conditions ne sont pas acceptables, retourner immédiatement les contenants fermés. RÉ-ÉTIQUETAGE OU REMBALLAGE INTERDITS.

En cas d'urgence concernant ces produits, appeler à frais virés, à toute heure du jour ou de la nuit, (314) 694-4000.

CONTENU NET : Anthem A Herbicide ... 2 x 216 g
Anthem B Herbicide 10L
Anthem C Surfactant 2 x 4 L

Avis de modification

Monsanto Canada Inc.

~~67 boul. Scurfield~~

~~Winnipeg (Manitoba) R3Y 1G4~~

900 - One Research Road

Winnipeg, MB R3T 6E3

Anthem est une marque de commerce de Monsanto Technology LLC. Monsanto Canada Inc. – licenciée.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Ne pas avaler. Produit nocif si avalé ou absorbé par la peau.

Irritant pour la peau. Éviter de respirer les embruns ou les vapeurs; éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaires sur une denrée pouvant être exportée aux Etats-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux Etats-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site internet www.cropro.org/.

PREMIERS SOINS POUR L'HERBICIDE ANTHEM MÉLANGE EN RÉSERVOIR

Consulter l'étiquette de chaque composante pour les PREMIERS SOINS.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, laver IMMÉDIATEMENT à grande eau pendant 10 à 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU, enlever les vêtements contaminés et laver la peau avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste. Lessiver les vêtements avant de les réutiliser.

EN CAS D'INGESTION, boire un ou deux verres d'eau et provoquer le vomissement en plaçant un doigt au fond de la gorge. Ne pas donner la respiration artificielle à une personne inconsciente. Consulter IMMÉDIATEMENT un médecin ou un centre antipoison.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime au grand air. Aider à la respiration au besoin et consulter un médecin ou contacter un centre antipoison IMMÉDIATEMENT.

Emporter le contenant, l'étiquette, ou prendre note de nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

VÊTEMENTS ET MATÉRIEL DE PROTECTION

Manipulation du concentré (mélange et chargement) : porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux agents chimiques, des bas et des chaussures, ainsi que des lunettes de protection (masque facial ou verres de sécurité). Une combinaison ou un tablier

résistant aux agents chimiques doit aussi être porté pendant le mélange et le chargement. Rincer les gants avant de les enlever.

Lors de la manipulation de toute solution à pulvériser (**durant l'application ou durant la réparation ou le nettoyage du matériel**), porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux agents chimiques, des bas et des chaussures.

Les gants ne sont pas nécessaires durant l'application si l'applicateur est dans un tracteur fermé.

PRÉCAUTIONS À L'INTENTION DE L'APPLICATEUR

- Porter des vêtements fraîchement lavés et nettoyer chaque jour le matériel de protection.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Nettoyer soigneusement avec du savon et de l'eau après la manipulation de la solution de mélange en réservoir. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser la toilette.
- Si la solution de mélange en réservoir pénètre à travers les vêtements, les enlever immédiatement, se laver à fond et mettre des vêtements propres. Jeter les vêtements souillés et tout matériel absorbant ayant été fortement contaminés par le concentré de ce produit ou ayant servi à l'imbiber.
- Après avoir utilisé cette solution de mélange en réservoir, enlever ses vêtements et les lessiver séparément, puis sans tarder se laver à fond les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage des vêtements et du matériel de protection personnelle. En l'absence de telles instructions pour les articles lavables, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver les vêtements et le matériel de protection personnelle séparément des autres charges de lessive.
- Après le travail, enlever tous ses vêtements et prendre une douche avec du savon et de l'eau.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Éviter d'appliquer directement à toute étendue d'eau. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des déchets ou du nettoyage de l'équipement.

Conserver une zone tampon de 30 mètres entre la dernière bande d'application et le bord des zones sensibles, comme les brise-vent et les boisés. Pour protéger les habitats aquatiques, une zone tampon de 6 mètres doit être conservée entre la dernière bande et le bord des zones sensibles, comme les terres humides et les étangs.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

Éviter de contaminer l'eau, les semences, la nourriture destinée à la consommation humaine ou animale.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans un endroit frais et sec (5°C à 50°C). Ne pas conserver dans un endroit humide. Fermer **HERMÉTIQUEMENT** le sachet d'herbicide Anthem A pour éviter que l'humidité endommage tout produit inutilisé. Ne pas entreposer à proximité ou dans la même pièce que les semences, les aliments pour animaux et les fertilisants. Tenir éloigné du feu, des flammes nues ou de toute autre source de chaleur.

ÉLIMINATION

Anthem A Herbicide :

1. Dissoudre complètement le contenu du sac dans la réservoir d'application.
2. Rendre le contenant inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Anthem B Herbicide et Anthem C Surfactant :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

- 1) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2) Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Anthem A Herbicide, Anthem B Herbicide et Anthem C Surfactant:

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

S'ils ne peuvent être utilisés ni transformés chimiquement, les rebuts résultant de l'utilisation de ce produit doivent être éliminés dans une décharge approuvée pour les pesticides ou, conformément aux règlements provinciaux, **ÊTRE DILUÉS ET ÉPANDUS SUR UN CHAMP EN JACHÈRE OU SEMÉ DE BLÉ.**

Même vides, les sacs aluminisés et les contenants de plastique retiennent des vapeurs et des résidus du produit. Observer toutes les précautions jusqu'à la destruction des contenants.

AVIS À L'ACHETEUR – La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisation ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

AVIS À L'UTILISATEUR – Ce produit antiparasitaires doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'ÉQUIPEMENT D'APPLICATION

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS

Ce mélange en réservoir doit être appliqué uniquement au moyen d'un matériel terrestre. Calibrer le matériel de pulvérisation avant de l'utiliser. Un épandage complet est nécessaire pour bien supprimer les mauvaises herbes. Utiliser un matériel capable d'agiter constamment et vigoureusement la solution. Lorsque le réservoir est plein, l'agitation doit être suffisante pour créer des vagues ou un roulement sur la surface du liquide.

Au moyen d'un épandeur centrifuge terrestre adéquatement calibré, appliquer uniformément l'Herbicide Anthem mélange en réservoir dans 100 litres d'eau à l'hectare, à moins d'indication contraire. Choisir un taux de débit assurant un épandage complet et uniforme sur les mauvaises herbes. Choisir des buses donnant un épandage et une couverture optimum aux pressions appropriées. Ne pas utiliser un matériel avec buses à miroirs ou ni un matériel d'application par gouttelettes contrôlées. Ne pas appliquer l'Herbicide Anthem mélange en réservoir dans des conditions qui ne permettent pas une couverture uniforme selon les taux de débit indiqués sur l'étiquette. Éviter le chevauchement. Fermer l'alimentation de la rampe d'épandage lors du départ, des virages, des ralentissements ou des arrêts afin d'éviter d'endommager la récolte par une application excessive.

Nettoyer à fond le matériel d'application immédiatement après l'utilisation de l'Herbicide Anthem mélange en réservoir et avant la pulvérisation sur toute récolte autre que le blé de printemps. Préparer une solution de nettoyage de la cuve consistant en une solution de 1 % d'ammonia ménager (un litre d'ammonia par 100 litres d'eau). Utiliser suffisamment de solution nettoyante pour rincer à fond toutes les surfaces et pour vider tous les boyaux. Refaire le nettoyage avec la solution d'ammonia. Terminer le processus de nettoyage par un rinçage à l'eau claire. **ÉLIMINER LES EAUX DE RINÇAGE EN LES PULVÉRISANT SUR UN CHAMP INUTILISÉ OU SUR LE CHAMP TRAITÉ.**

N'utiliser aucun système d'irrigation pour appliquer ce mélange en réservoir.
Ne pas pulvériser s'il y a probabilité de pluie durant ou immédiatement après l'application.

ATTENTION

ÉVITER LA DÉRIVE. Lors de l'application de ce mélange en réservoir, il faut prendre garde de ne pas endommager les plantes et les récoltes désirables. Éviter l'épandage, la dérive ou le déversement sur les arbres ou plantes désirables ou sur les sols destinés aux récoltes sensibles, car une quantité minime du produit peut causer de graves dommages ou détruire les plantes

traitées par inadvertance. Ne pas pulvériser s'il y a risque de dérive sur des plantes telles que vignes, tomates, tabac, bettraves sucrées, tournesols, fèves, navets, choux-fleurs, choux, luzernes, clous de girofles, pois, patates, cultures ornementales ou autres cultures sensibles. Ne pas pulvériser s'il y a risque de vent ou si la température est exceptionnellement chaude (plus de 27°C). La possibilité de dommages résultant de l'utilisation du produit est plus considérable quand le vent souffle en rafales ou lorsque d'autres conditions, même avec des vents plus faibles, favorisent la dérive d'embruns. Lors de la pulvérisation, éviter les combinaisons de pression et de type de buses pouvant résulter en éclaboussures ou en fines particules (brouillard) susceptibles de dérive. Il est possible de minimiser les embruns par un débit de pulvérisation élevé et une faible pression, par des gouttelettes moins fines et par des buses à jet dirigé. Éviter d'appliquer à une vitesse ou à une pression excessive. Ne pas pulvériser dans une serre. Appliquer seulement lorsque les conditions de vent sont conformes aux normes locales et/ou provinciales.

L'Herbicide Anthem est un inhibiteur de l'acétolactate synthase (ALS), qui entrave rapidement la croissance des mauvaises herbes susceptibles. Toutefois, les symptômes habituels de dépérissement (décoloration) se manifestent parfois entre 1 et 3 semaines après l'application, selon les conditions de croissance et la susceptibilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée des effets sont déterminés par la sensibilité des mauvaises herbes, leur taille, les conditions de croissance et la couverture de l'épandage.

Avant d'utiliser l'Herbicide Anthem mélange en réservoir, il faut examiner soigneusement les plans de rotation des récoltes. Les récoltes autres que celles qui sont mentionnées à la section « **Renseignements Sur La Rotation Des Récoltes** » peuvent être sensibles à de faibles concentrations de l'herbicide Anthem dans le sol. La dégradation de l'Herbicide Anthem mélange en réservoir est affectée par pluies, température du sol et pH du sol. Consulter la section « **Renseignements Sur La Rotation Des Récoltes** » de cette étiquette pour des renseignements particuliers en vue de planifier l'utilisation de l'Herbicide Anthem mélange en réservoir et la rotation des récoltes.

Ne pas pulvériser ni laisser dériver les embruns sur les récoltes sensibles adjacentes ou sur les terres destinées à recevoir en rotation des récoltes sensibles dans à l'avenir (voir la section « **Renseignements Sur La Rotation Des Récoltes** »).

INTERVALES PRÉ-RÉCOLTE

Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter dans les 7 jours suivant l'application.
Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin dans les 30 jours suivant l'application.
Retirer les animaux de boucherie des champs traitée, au moins 3 jours avant l'abattage.

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE

Nettoyer en profondeur le matériel avant de mélanger la solution à pulvériser.

Remplir la réservoir de pulvérisation environ aux trois quarts du niveau recommandé. Ajouter lentement le contenu des deux sacs d'herbicide Anthem A à la cuve de pulvérisation en remuant

constamment. Ajouter le contenu d'herbicide Anthem B et l'agent tensioactif Anthem C. Terminer le processus de remplissage en remuant constamment. Conserver un espace d'air durant le remplissage et, une fois la cuve remplie, en retirer immédiatement le boyau pour éviter de contaminer la source par siphonnage.

La solution à pulvériser doit être appliquée sans délai et, si la pulvérisation est interrompue, il faut remuer suffisamment pour suspendre entièrement à nouveau tout produit précipité. Cette solution de mélange en cuve permet de traiter 16 ha (40 acres).

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Mauvaises Herbes Graminées

Folle avoine
Orge queue d'écureuil

Mauvaises Herbes à Feuilles Grandes

stellaire moyenne
moutarde des champs
amarante à racine rouge
tabouret des champs
gaillet gratteron
canola (colza) spontanée*
chénopode blanc
renouée liseron
pissenlit
érodium cicutaire
crépis des toits
kochia à balais
renouée scabre/renouée persicaire
laiteron des champs

*incluant le canola tolérant au glyphosate, c.-à-d. le canola Roundup Ready® et le canola tolérant à l'imazethapyr, c.-à-d. le canola Clearfield®.

MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES

sétaire verte
échinochloa pied-de-coq
chiendent commun

MODE D'EMPLOI

Application en postlevée au blé de printemps et au blé dur Kyle, Plenty, Avonlea ou Morse

Appliquer l'Herbicide Anthem mélange en réservoir une seule fois par saison de culture. La suppression est plus efficace quand l'humidité du sol est suffisante pour qu'il y ait croissance

vigoureuse du blé et des mauvaises herbes. Appliquer ce mélange en réservoir avant la levée de la quatrième talle de blé mais après la levée des mauvaises herbes. Pour la suppression de la folle avoine, appliquer jusqu'au stade de la sixième feuille mais pas après le stade de la troisième talle. Pour un rendement optimum et une meilleure récolte, appliquer avant le tallage de la folle avoine. Pour les plantes annuelles à feuilles larges, la suppression est beaucoup plus efficace sur les jeunes plantes qu'à un stade ultérieur. Les mauvaises herbes vivaces devraient être traitées avant leur floraison et durant une période de croissance active.

Ne pas appliquer sur le blé de printemps contre-ensemencé de légumineuses. Une faible réduction dans la suppression de la folle avoine et de l'orge queue d'écureuil peut se produire lorsque l'Herbicide Anthem mélange en réservoir est utilisé.

RENSEIGNEMENTS SUR LA ROTATION DES RÉCOLTES

Le risque de dommages aux récoltes en rotation est affecté notamment par les facteurs suivants : pH du sol, sensibilité des récoltes en rotation, température du sol, quantité et fréquence des pluies, et intervalle entre les ensemencements. La dégradation de l'Herbicide Anthem mélange en réservoir est habituellement plus lente lorsque l'humidité du sol est faible et/ou que le pH du sol est élevé.

Suite à une sécheresse durant la saison de croissance, les récoltes exposées à des sols saturés d'eau pendant une assez longue période de temps peuvent montrer des symptômes de dommages.

L'effet cumulatif des résidus dans le sol par suite de l'utilisation de l'Herbicide Anthem mélange en réservoir et d'autres herbicides de groupe 2 (avec restrictions culturales) dans un même champ n'a pas été déterminé. Nous ne disposons pas de lignes directrices concernant la rotation des récoltes ni d'intervalles minimums de rotation relativement à l'utilisation d'autres herbicides de groupe 2 (avec restrictions culturales) durant la saison précédant celle de l'application de l'herbicide Anthem mélange en réservoir, et il y a donc possibilité de dommages aux récoltes en rotation autres que le blé et le canola Clearfield. Dans ces conditions, il faut donc effectuer un essai biologique du champ l'année précédant celle de la récolte désirée pour déterminer si le sol peut la recevoir.

Il faut toujours suivre de bonnes pratiques agronomiques, comme une fertilisation adéquate.

L'année suivant le traitement avec Herbicide Anthem mélange en réservoir, les champs de blé peuvent recevoir en rotation les récoltes suivantes : toutes les variétés de blé notamment le dur; le canola tolérant à l'imazethapyr, c.-à-d. le canola Clearfield seulement.

Dans le deuxième année suivant le traitement avec un mélange en réservoir Anthem (22 mois suivant l'application), les cultures suivantes peuvent être plantées : le blé, le blé dur, l'orge, le canola, les pois ou le lin. Dans les champs qui ont été affectés par une sécheresse de sévérité moyenne à extrême entre le moment de l'application et celui du gel de la terre, qui ont un sol fortement alcalin (pH 7,5 ou plus), et qui ont été ensemencés durant le délai d'attente avant la récolte qui est recommandé, il peut se produire des dommages aux récoltes autres que le blé ou le canola tolérant à l'imazethapyr (c.-à-d. le canola Clearfield®). **DANS LES CHAMPS**

AFFECTÉS PAR LES CONDITIONS MENTIONNÉES CI-HAUT, NE PAS SEMER DE CANOLA, ORGE, POIS OU LIN AVANT AU MOINS 34 MOIS SUIVANT L'APPLICATION. UN ESSAI BIOLOGIQUE DOIT ÊTRE EFFECTUÉ DANS LE CHAMP L'ANNÉE PRÉCÉDANT CELLE DE LA RÉCOLTE DÉSIRÉE POUR ÉVALUER LA SÉCURITÉ DE LA RÉCOLTE.

ESSAI BIOLOGIQUE DANS LES CHAMPS

Choisir une ou plusieurs zones représentatives du champ qui a été traité avec l'herbicide Anthem mélange en réservoir pour effectuer votre essai biologique d'ensemencement d'une ou de plusieurs récoltes. Les facteurs à utiliser pour le choix de ces zones représentatives sont : la taille du champ, la texture du sol, le drainage et les aires de virage. Plus grand est le champ, plus nombreuses doivent être les zones pour que les résultats soient fiables. Dans ces zones, les bandes de semis doivent être perpendiculaires au sens des bandes d'épandage du pesticide. Les bandes de semis doivent être suffisamment longues pour traverser plusieurs bandes d'épandage. Les larges bandes d'essais sont plus fiables que les étroites. Utiliser un matériel standard de travail et d'ensemencement pour effectuer vos essais. Préparer un lit de semences et semer les récoltes et variétés que vous désirez cultiver l'année suivante. Il est important de faire vos essais exactement de la même façon que vous accomplissez vos activités habituelles : même périodes d'ensemencement, même conditions, mêmes techniques et mêmes pratiques culturales. En outre, il faudrait ensemençer une zone adjacente non traitée à l'herbicide Anthem mélange en réservoir aux fins de comparaison. Tout au long de la levée et de la croissance des récoltes, examiner les principaux points suivants dans les zones traitées à l'herbicide Anthem mélange en réservoir et celles qui ne l'ont pas été :

- établissement des cultures,
- développement des racines,
- taux de croissance,
- couleur et vigueur des plantes,
- rendement.

Il faut faire des observations à toutes les étapes, jusqu'à ce que ces cultures arrivent à maturité. Ne pulvériser sur les bandes d'essai aucun herbicide pouvant endommager leurs cultures. Si l'essai biologique indique la présence de résidus de l'Herbicide Anthem mélange en réservoir, continuer à cultiver dans le champ en question les seules cultures indiquées sur l'étiquette et ne pas semer en rotation d'autres cultures avant que les essais biologiques confirment que les cultures susceptibles ont une croissance normale. **NE PAS CULTIVER EN ROTATION D'AUTRES RÉCOLTES AVANT QUE L'ESSAI BIOLOGIQUE INDIQUE UNE CROISSANCE NORMALE ET L'ABSENCE DE TOUTE RÉDUCTION DU RENDEMENT.** L'omission de suivre les lignes directrices pourrait résulter en dommages aux cultures désirées.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance au mélange en réservoir d'herbicide Anthem, herbicides du groupe 2 et 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement

résistantes au mélange en réservoir d'herbicide Anthem et à d'autres herbicides du groupe 2 ou 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Ces mauvaises herbes résistant ne seront pas supprimées par le mélange en réservoir d'herbicide Anthem ou les autres herbicides du groupe 2 ou 4.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Éviter l'utilisation exclusive ou répétée de l'Herbicide Anthem mélange en réservoir ou les herbicides du même groupe 2 ou 4.
- Utiliser des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en réservoir contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Garder les rapports précis sur les rotations des récoltes et des herbicides utilisés pour chacun des champs.
- Pour plus d'information, s'adresser à Monsanto Canada.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))